

## Communiqué de Presse

### Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Total en 2021

**Paris, 26 mai 2021** – Conformément à sa politique en faveur de l'actionnariat salarié, le Conseil d'Administration de Total SE a décidé, le 16 septembre 2020, de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés de Total SE et de ses filiales françaises et étrangères détenues directement ou indirectement à plus de 50% (en capital ou en droits de vote) par la Société, adhérents du plan d'épargne Groupe PEG-A, en France et à l'international dans les conditions fixées par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2020.

Le 28 avril 2021, le Président-directeur général a fixé (i) la période de souscription du 30 avril au 17 mai 2021 (inclus) et (ii) le prix de souscription à 30,50 euros par action, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris sur les vingt séances de bourse précédant le jour de cette décision, diminuée d'une décote de 20% et arrondie au dixième d'euro supérieur.

À la clôture de cette période, 46 537 souscripteurs dans 102 pays, représentant 40,3 % des salariés et anciens salariés éligibles, ont souscrit à cette augmentation de capital pour un montant de 316,5 millions d'euros. Ces résultats sont en hausse par rapport à 2020 en termes de taux de participation et de nombre de souscriptions.

*« Cette année encore, les salariés de Total ont confirmé leur attachement au Groupe en souscrivant largement à l'opération d'augmentation du capital qui leur était réservée. En tant que Président-directeur général, j'en suis fier et cela me conforte dans ma conviction que les salariés soutiennent pleinement le processus de transformation de la Société vers une Compagnie multi-énergies, qui saura faire face aux défis auxquels elle est confrontée »,* a déclaré **Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total.**

En conséquence, 10 589 713 actions nouvelles seront émises le 9 juin 2021. Elles porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions TOTAL déjà admises aux négociations sur Euronext.

A l'issue de cette émission, la participation des salariés au capital de Total SE, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élèvera à 7,09 % sur la base du capital de la Société au 9 juin 2021.

\*\*\*

## **À propos de Total**

Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus abordable, plus sûre, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la major de l'énergie responsable.

## **Contacts Total**

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | [presse@total.com](mailto:presse@total.com) | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | [ir@total.com](mailto:ir@total.com)

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL SE ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « Total », « Groupe Total » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs. Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.*